



Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Date de la convocation : 3 octobre 2017

**N° 17.10.09.02**

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS** : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** :

Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES  
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH  
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER  
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS  
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

**DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES SUPPLEMENTAIRES**

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION  
DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire, rapporteur**, rappelle aux membres de l'assemblée, que par délibération n°15.11.30.01 en date du 30 novembre 2015, le Conseil municipal approuvait le régime indemnitaire des élus et le montant détaillé des indemnités tels que décrits ci-dessous :

<b>DETAIL DES INDEMNITES ATTRIBUEES PAR RAPPORT AUX FONCTIONS</b>				
	<b>FONCTIONS</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>INDEMNITES INDIVIDUELLES BRUTES MENSUELLES</b>
	Maire	SAVY	Jean-Luc	2090.91 €
1	1er adjoint	BOUSQUEL	Jacques	669.06 €
2	2ème adjoint	LARGUIER	Jérôme	669.06 €
3	3ème adjoint	MICHEL	Béatrice	0 €
4	4ème adjoint	BRAEMER	Luc	669.06 €
5	5ème adjoint	THALY-BARDOL	Audrey	669.06 €
6	6ème adjoint	DE CHAMBRUN	Jacques	669.06 €
7	7ème adjoint	VIGNERON	Emmanuelle	669.06 €
8	8ème adjoint	MERLET	Hélène	669.06 €
1	Conseiller Municipal Délégué	GRÉPINET	Alain	669.06 €
2	Conseiller Municipal Délégué	GRAVIER	Eugène	0 €
3	Conseiller Municipal Délégué	CASTELL	Alain	669.06 €
4	Conseiller Municipal Délégué	ROESCH	Laurent	669.06 €
5	Conseiller Municipal Délégué	LOPEZ	Alexandre	0 €

Aujourd'hui, la majorité municipale, soucieuse de renforcer sa méthode de travail fait le choix de confier une délégation à deux conseillers municipaux supplémentaires, en l'occurrence Messieurs Michel ROQUES et Daniel TUAL.

Ces délégations ont respectivement trait aux « temps citoyens » et à la « Vidéo protection, plan de circulation, aire d'accueil des gens du voyage ».

En vertu de ces éléments mais également de l'élection de Monsieur Laurent ROESCH, le 9 octobre 2017 au poste d'adjoint au maire suite à la démission de Madame Audrey THALY-BARDOL en tant qu'adjoint au maire, il convient d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités afférant.





Vu le courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2015 de Madame Béatrice MICHEL adressé à Monsieur le Maire portant sur le renoncement du versement de l'indemnité en qualité de maire adjoint durant le mandat d'élu communautaire au sein de Montpellier Méditerranée Métropole ;

**D'APPROUVER** le nouveau tableau du conseil municipal et les indemnités des élus ci-dessus ;

**DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 65.

**D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MACHERY, M. GOEPFERT).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 12.10.2017

et publication le 20.10.2017